

Vianden, le 02 août 2023

## **Appel à candidatures**

### **Commission consultative communale – Réfection de la Piscine**

Conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales, les membres de la Commission – Réfection de la Piscine de la ville sont nommés par le Conseil Communal sur base d'une liste de candidats établie par le collège des bourgmestre et échevins suite à un appel à candidatures publié dans la commune.

**Pour pouvoir faire partie de la Commission – Réfection de la Piscine, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :**

- être âgés de dix-huit ans accomplis le jour de leur candidature
- jouir des droits civils et politiques
- avoir leur résidence sur le territoire de la commune

Les candidatures écrites sont à présenter au secrétariat communal jusqu'au **01 septembre 2023** au plus tard.

Le Collège Echevinal de Vianden